



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

formation continue

Question écrite n° 64015

Texte de la question

M. Pierre-André Wiltzer appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conséquences préjudiciables, en matière économique et sociale, du désengagement de l'Etat concernant l'aide accordée aux entreprises dans le cadre du dispositif NFI (nouvelles formations d'ingénieurs). Ce dispositif, créé en 1991, a fait la preuve de son efficacité pour les entreprises, notamment les PME et PMI qui trouvaient ainsi, au sein de leurs propres effectifs, un vivier d'ingénieurs entraînés à la conduite de leurs projets et à leur mode de fonctionnement interne. Pour les salariés concernés, il représentait une démarche de validation de leurs acquis personnels et professionnels, et un moyen de promotion sociale. En effet, les diplômés NFI étaient à une très forte majorité retenus par leurs entreprises d'origine, avec une reconnaissance « cadre » pratiquement assurée et une augmentation sensible de leur rémunération. Dans la mesure où ce dispositif correspondait parfaitement à la philosophie développée dans l'actuel projet de loi relatif à la modernisation sociale, et à la tendance à la reconnaissance des formations élaborées avec et pour les entreprises, il lui demande de lui faire connaître les raisons invoquées par l'Etat pour en abandonner le financement.

Texte de la réponse

Le ministère de l'emploi et de la solidarité a mis en place depuis plusieurs années deux dispositifs destinés au développement de l'accès aux professions d'ingénieurs et cadres supérieurs par la voie de la formation professionnelle continue. Ces programmes ont indéniablement joué un rôle positif, notamment s'agissant de la promotion de techniciens supérieurs. L'année 2001 doit être mise à profit pour faire évoluer ces programmes en favorisant l'accès à la formation par un soutien direct à la demande. Les autres ministères concernés, essentiellement l'éducation nationale, l'agriculture et l'industrie, ont été informés de cette orientation dès l'adoption de la loi de finances pour 2001. Des solutions transitoires ont été recherchées avec ces derniers afin d'assurer la continuité des actions engagées. Un nouveau programme caractérisé par un accès individuel à une offre de formation labellisée est en préparation. Son principe reposera sur une aide personnalisée, faisant appel à des financements complémentaires, notamment de conseils régionaux et des Assedic pour les demandeurs d'emploi ainsi que d'organismes collecteurs paritaires agréés pour les salariés en activité. La mise en œuvre du nouveau programme, prévue pour 2002, nécessite également l'appui financier des ministères précités. Cette approche par le soutien à la demande individuelle, articulée autour d'un projet professionnel validé, devrait permettre de développer l'accès au titre d'ingénieur par la voie de la formation professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-André Wiltzer](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64015

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 2001, page 4061

Réponse publiée le : 22 octobre 2001, page 6078